

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTÈRE DES FINANCES

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

DIRECTORATE GENERAL OF TAXATION

Site web: www.impots.cm
Numéro vert : 82 00

Yaoundé, le 14 MARS 2024

00002262

N° MINFI/DGI/LRI/L

COMMUNIQUE RADIO ET PRESSE

Le Ministre des Finances informe les contribuables que le délai de transmission électronique des déclarations statistiques et fiscales (DSF) et de paiement des soldes d'impôts de fin d'exercice pour le compte de l'exercice 2023, initialement fixé au 15 mars, est prorogé au 26 mars 2024 pour les contribuables relevant de la Direction des Grandes Entreprises (DGE).

Il rappelle par ailleurs que les soldes d'impôts de fin d'exercice s'acquitteront exclusivement par télépaiement.

Les contribuables concernés sont par conséquent invités à respecter l'échéance de paiement des soldes fixée au 26 mars 2024, afin d'éviter les désagréments qu'engendrerait la mise en œuvre des sanctions prévues pour défaut de déclaration ou de paiement.

Le Ministre des Finances compte sur le civisme fiscal de tous.



[Signature]
Louis Paul MOTAZE